

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 24 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à Usseau, Val-du-Mignon, salle « Angélique », suite à la convocation du 20 Septembre 2021.

Membres en exercice : 19

- Présents : 10

- Votants : 13

Etaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **LIXON** Myriam, **VIAUD** Patrice, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **LATROMPETTE** Sophie, **BERTHELOT** Lucie, **PÉTORIN** François, **GIBault** Florent.

Etaient absents et excusés : **CONSTANTIN** Jocelyne, **AUDÉ** Christine, **GIRARDEAU** Fabrice, **MACÉ** Aurélie

Etaient représentés : **GRATALOUP** Monique donne pouvoir à **WIERZBICKI** Nadine

CHAT Cyril donne pouvoir à **WIERZBICKI** Pascal

MOREAU Cédric donne pouvoir à **VIAUD** Patrice

DUGLEUX Sébastien donne pouvoir à **MACÉ** Aurélie (*absente*)

TEILLET Philippe donne pouvoir à **MACÉ** Aurélie (*absente*)

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Lucie BERTHELOT a été désignée Secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur Jacques BILLY, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) chargé de l'aménagement du territoire et des grands projets, présente le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Déplacements (PLUI-D).

Réponse aux questions des élu.e.s

1. Approbation du compte rendu du 27 Août 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Août 2021 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

2. Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (30/35^{ème})

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, Référent du personnel, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur Patrice VIAUD expose que compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent placé sur le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non-complet (30/35^{ème}), il convient de créer un poste sur le grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non-complet (30/35^{ème}).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (30/35^{ème}) à compter du 1^{er} octobre 2021.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, Référent du personnel, expose au Conseil Municipal, qu'un manque de personnel est constaté au sein des services techniques.

Il indique qu'à ce jour, le service technique est composé de 2 agents à temps complets et 1 agent à mi-temps.

Monsieur patrice VIAUD ajoute que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 cité précédemment, il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2021
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

4. Adoption de la modification du tableau des effectifs

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, Référent du personnel, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, cité précédemment, il appartient au Conseil Municipal, compte-tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Tableau des effectifs proposé, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Grade du poste	Temps de travail	Nombre de poste	Date de la délibération de création de poste	Date de création de poste	Poste pourvu	Poste pourvu par un contractuel
Postes permanents						
<i>Filière administrative</i>						
Attaché Territorial	35 h	1	21/09/2018	01/11/2018	0	
Rédacteur	35 h	1	20/10/2017	01/11/2017	0	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	35 h	1			0	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	16/35 ^{ème}	1			0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35 h	1	13/02/2019	01/03/2019	1	

Adjoint Administratif	35 h	1	18/01/2019	01/02/2019	1	
Adjoint Administratif	17,5/35 ^{ème}	1	01/06/2018	01/07/2018	1	
TOTAL		7			3	
Filière Technique						
Adjoint Technique	30/35 ^{ème}	1	19/03/2021	01/04/2021	0	
Adjoint technique	25,09/35 ^{ème}	1	27/06/2019	01/08/2019	1	
Grade du poste	Temps de travail	Nombre de poste	Date de la délibération de création de poste	Date de création de poste	Poste pourvu	Poste pourvu par un contractuel
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	35 h	1	26/06/2015	01/07/2015	1	
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	30/35 ^{ème}	1	24/09/2021	01/10/2021	1	
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	35 h	3	07/07/2017	01/09/2017	2	
			24/09/2021	01/10/2021		
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	17,5/35 ^{ème}	1			1	
TOTAL		8			6	
Filière Animation						
Agent d'Animation Principal 2 ^{ème} classe	29,14/35 ^{ème}	1	28/06/2018	01/09/2018	1	
TOTAL		1			1	
Filière Médico-sociale						
Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Écoles Maternelles (ATSEM)	34,13/35 ^{ème}	1	12/12/2014	01/12/2014	0	
Agent Spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des Écoles Maternelles (ATSEM)	30,98/35 ^{ème}	1	28/06/2018	01/09/2018	1	
TOTAL		2			1	
TOTAL		18			11	

Il est proposé au Conseil Municipal la suppression des postes suivants :

- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non-complet (16/35^{ème})

- Adjoint Technique à temps non-complet (30/35^{ème})
- Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Écoles Maternelles (ATSEM) à temps non-complet (34,13/35^{ème})

Puis, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame Le Maire à déposer la saisine auprès du Comité Technique pour la suppression des postes nommés ci-dessus
- D'adopter le tableau des effectifs ainsi présenté
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

5. Adhésion à la centrale d'achat du Centre de Gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 1er juillet 2019, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres a constitué une centrale d'achat « CDG79 » au bénéfice de ses Communes et établissements publics affiliés à titre obligatoire ou volontaire, selon des principes directeurs visant à déployer un dispositif simple et un mode de fonctionnement peu contraignant.

Elle ajoute que la convention d'adhésion en précise les modalités d'organisation et de fonctionnement. L'adhésion à la Centrale d'achat CDG79 est gratuite.

Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- Assister et conseiller l'acheteur dans le recensement des besoins et détermination d'un calendrier global de ou des achats envisagés,
- Préparer la consultation de l'achat (sourcing et cahier des charges),
- Passer le marché ou l'accord cadre (formalités de publicité et de mise en concurrence, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, négociation le cas échéant, attribution et notification),
- Assurer la procédure de passation du marché ou de l'accord cadre (formalités de publicité et de mise en concurrence, réception des candidatures et des offres, analyse des candidatures et des offres, négociation le cas échéant, attribution et notification),
- Dans l'hypothèse d'un accord-cadre, notifier le cas échéant les bons de commande ou les marchés subséquents aux attributaires, au nom et pour le compte des acheteurs.

L'acheteur adhérent à la Centrale d'achat s'engage à :

- Recenser ses besoins avec l'assistance de la centrale d'achat,
- Exécuter le marché (passation du bon de commande ou du marché subséquent le cas échéant, émission des commandes, réception des prestations et paiement des factures).

Aussi,

Madame Le maire indique qu'en février 2020, La Centrale d'achat CDG79 a engagé une consultation relative à la mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat qui le souhaite, avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), par un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

Elle précise que la Centrale d'achat CDG79 est chargée de mener la procédure de passation du marché de référencement jusqu'à sa notification. Elle émettra les bons de commande, sur demande de ses adhérents. Ces derniers n'assureront donc pas l'exécution du marché mais auront à leur charge le paiement, après refacturation de la prestation par la Centrale d'achat.

Conformément aux dispositions de l'article L2113-11 du code de la commande publique, cet accord-cadre fait l'objet d'un allotissement :

Lot n°1	Communes de moins de 1.000 habitants Établissements publics de moins de 10 agents
Lot n°2	Communes entre 1.000 et 3.499 habitants Établissements publics 10 et 29 agents
Lot n°3	Communes entre 3.500 et 4.999 habitants Établissements publics entre 30 et 59 agents
Lot n°4	Communes de 5.000 à 9.999 habitants Établissements publics entre 60 et 119 agents
Lot n°5	Communes de plus de 10.000 habitants Établissements publics de plus de 120 agents

Madame Le Maire expose que concernant le lot relatif à notre Collectivité, le Centre de gestion a retenu la proposition suivante :

- Lot n° 2 (1 115 habitants au 1^{er} Janvier 2021) (Mise en place de la conformité par le CDG : Audit, élaboration des procédures, registre, etc...) : Coût HT = 950 €
- Option n° 1 : Délégué Protection des Données (DPD) externe à la Collectivité pour le suivi : Coût HT = 650 € pour 2 ans

Le coût total pour la Commune s'élève à 1 600 € HT (1 920 € TTC).

DÉTAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE DU LOT N° 2 (consultable en Mairie)

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la Centrale d'achat du CDG79,
- D'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion transmise avec la convocation, et annexée à la future délibération,
- D'autoriser Le Maire à signer tout document relatif au marché de mise en conformité des adhérents de la Centrale d'achat avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution du marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Proposition de devis d'assurance de la Mutuelle de Poitiers de Mauzé-sur-le-Mignon

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la création de la Commune Nouvelle au 1^{er} Janvier 2019, la Commune est assurée auprès de la SMACL Assurance. Or, durant ces 2 années, il a été constaté quelques problèmes :

- L'allongement de la durée de traitement des dossiers de sinistre
- Le suivi des dossiers. L'agent en charge du suivi des dossiers de sinistres doit constamment relancer la SMACL
- Pas d'interlocuteur direct. Uniquement un contact avec une plateforme téléphonique

Par conséquent, la MAIF, la Mutuelle de Poitiers de Mauzé-sur-le-Mignon ont été sollicitées.

Madame Le Maire indique que la proposition retenue est celle de la Mutuelle de Poitiers de Mauzé-sur-le-Mignon.

Val-du-Mignon		
RISQUES	GARANTIES	COTISATIONS
Multigarantie Collectivités locales	Responsabilité Civile + Assurance des Bâtiments + Contenu + extérieurs / Franchise 0.25* l'indice (241.40 €) (cotisation sans franchise : 6 869 €)	6 510 €
Manifestations locales	Fête de la musique + 14 juillet	91 €
Protection juridique		1 003 €
Mission Collaborateurs	Pour 2 000 kms / an	415 €
Véhicules		1 853 €
TOTAL		9 872 €

Monsieur François PETORIN, Conseiller municipal intervient pour indiquer qu'il serait judicieux de demander l'ajout de la garantie pneumatique pour le tracteur. Madame le Maire répond qu'elle sollicitera le conseiller pour cet ajout.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à :

- Signer la proposition d'assurance avec la Mutuelle de Poitiers, et tous les documents afférents
- Inscrire les crédits nécessaires au budget

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

7. Participation au projet de classe verte de l'école « La Fraternelle » de Villeneuve la Comtesse

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que le directeur de l'école élémentaire « La Fraternelle » de Villeneuve la Comtesse sollicite les Communes ayant des élèves scolarisés dans son établissement, d'une aide financière pour l'organisation d'un projet de classe verte au CPA de LATHUS pour 82 élèves, qui se déroulera :

- Du 15 au 17 Juin 2022 pour les élèves de l'élémentaire
- Du 16 au 17 Juin 2022 pour les élèves de maternelle

Il indique que le budget est évalué à 159,52 € / élève en élémentaire et 90,35 € / élève en maternelle. Il est demandé 33,20 euros par élève.

Monsieur patrice VIAUD ajoute que la Commune de Val-du-Mignon a deux élèves scolarisés à Villeneuve-la-Comtesse.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre une décision sur la participation financière et de son montant (66,40 € au total).

VOTE : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec Monsieur BATOT est prévue pour évoquer le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur la totalité du territoire de la Commune de VAL-DU-MIGNON.

☞ Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une formation des élus dispensée par SFP Collectivités, est prévue le 10 Décembre 2021 dont le thème est : « prévenir le risque juridique pour les élus locaux ».

☞ Madame Le Maire indique au Conseil Municipal, qu'à compter du 1^{er} Octobre 2021, les règles de droit commun s'appliqueront pour les réunions de Conseil Municipal. Les élus ne pourront posséder qu'un seul pouvoir, et les réunions seront de nouveau ouvertes au public.

- ☞ Monsieur Patrice VIAUD indique que des travaux sont effectués sur le Mignon (à Thorigny), par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA). Pour Patrice VIAUD et la fédération Départementale de la pêche (FDAAPPMA79), il y a eu des incompréhensions sur ces travaux. Patrice VIAUD ajoute que de nouvelles discussions vont avoir lieu prochainement.
- ☞ Madame Le Maire annonce la reprise de l'agent technique Monsieur Olivier MARION à compter du 27/09 suite à son arrêt maladie, et ajoute que l'état de santé de l'agent d'animation scolaire Madame M-France RICHARD nécessite une prolongation de son arrêt maladie jusqu'au 31/10/2021. De ce fait, le contrat de Madame Cécile LE ROUX est donc prolongé.
- ☞ Madame Le Maire indique le bilan de l'opération « Nettoyons la nature » en partenariat avec l'école : Les enfants ont constaté que la Commune était propre dans l'ensemble, car ils n'ont pas trouvé beaucoup de déchets à ramasser dans les rues.

TOUR DE TABLE

1. Monsieur Florent GIBault demande à Madame Le Maire une nouvelle date a été prévue par la CAN pour la formation « Ambroisie » qui avait été annulée. Madame Le Maire répond que la commune n'a pas encore reçu de nouvelle proposition de date.
2. Monsieur François PETORIN indique que des poids-lourds sont sans cesse bloqués par le mur à Verdis, direction Cercoux. Il demande si la route pourrait être interdite aux poids-lourds.
3. Madame Le Maire annonce que la société VALECO a transmis une invitation pour le 10 Novembre 2021, afin de voir l'avancée du chantier du parc éolien.
4. Madame Le Maire indique que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le vendredi 22 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40 min.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 04 Octobre 2021

La Secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY